

Enercetec A.S.B.L - Organisme de contrôle agréé **!**: 071/166.567

☑: info@enercetec.be

IBAN: BE97 0689 3590 6749



Rapport: E1-07563

Schéma(s) unifilaire(s): 1

Plan(s) de position : 4

Annexe(s):0

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).

1. Identification

Adresse de l'installation (Unité d'habitation) : Schampaert Jeoris, Rue de Wellin 74- 5574 Beauraing Propriétaire/exploitant/gestionnaire : Jeoris Schampaert, Rue de Wellin 74 5574 Beauraing

Responsable de l'exécution des travaux : Pascal Debel

Compteur : nº: 84863006 Index Jour: 91661kWh

Nuit: 65743kWh

EAN: 541449020700342722

TVA · Néant

2. Branchement

Tension de service : 3x230V

Protection branchement : Existante de

Alimentation tableau principal: VOB - 3x10mm² Interrupteur général : 40A/300mA - type A

25A

Cachet GRD : ORES

3. Prise de terre, circuits, protections

Type de prise de terre : Piquet(s) de terre

Nombre de tableau	Dénomination	Nombre de circuits
1	TGBT	2
2	TD cave	3
3	TD Etage	16

4. Description

Installation datant d'avant le 01/06/2020, d'après le 01/06/2020 Voir plan(s) et/ou schéma(s) en annexe.

5. Contrôle

Type de contrôle : Chapitre 6.4. Contrôle de conformité avant mise en usage., Chapitre 6.5. Visite de contrôle.

Base : Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux domestiques.

Dérogations : Néant.

Résistance de dispersion de la prise de terre : 19Ω

Isolement général : 4.67MΩ

Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre

Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent Correspondance des schémas à l'installation

Etat du matériel d'installation fixe

☐ Contacts directs et indirects ☐ Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test

Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel

Néant

Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection

6. Infractions/Observations

Inf/Obs

Article réf.

Infraction(s) - Observation(s)

7. Conclusions

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

La nouvelle installation est conforme aux prescriptions du RGIE Livre 1.

Le dispositif de protection différentiel : a été plombé

Les schémas ont été visés

Le prochain contrôle est à effectuer avant le : 28/02/2047

8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.

Il ya lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et la directement ou indirectement, à la présence de l'Electricité.

(1) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

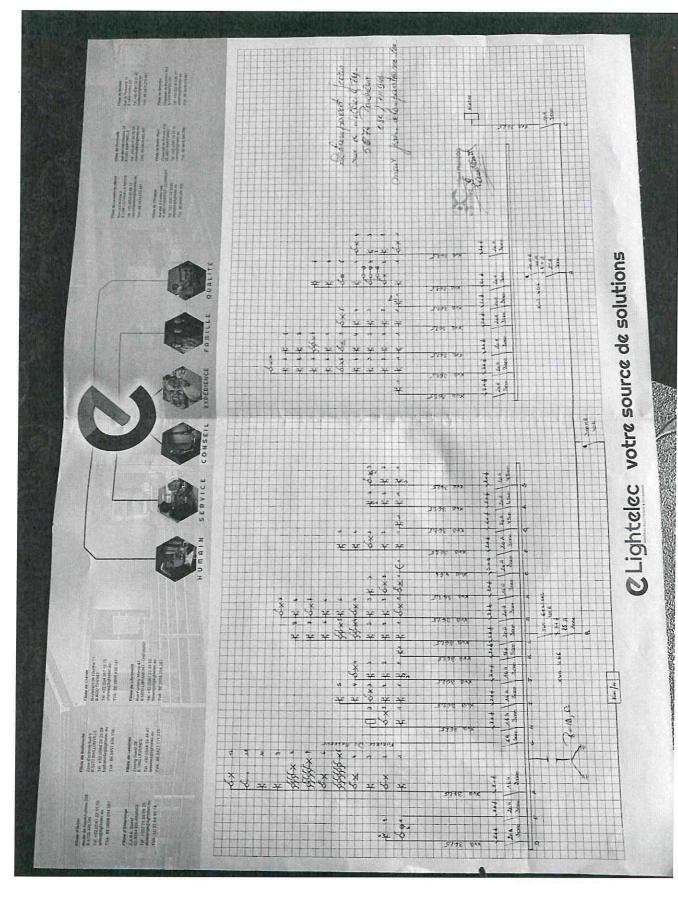
Pour OA: Roland François

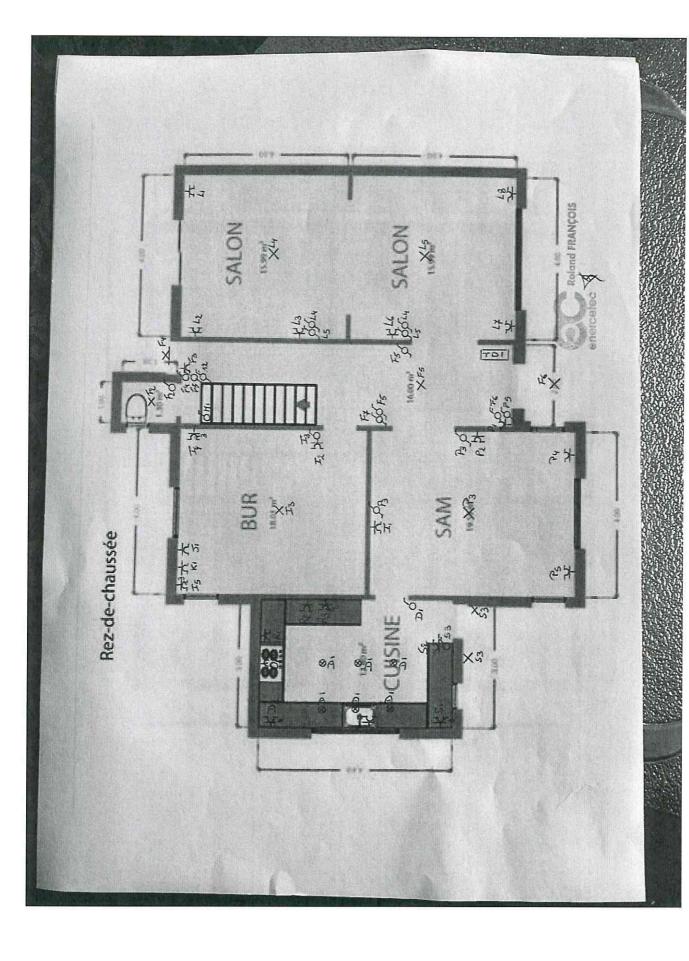
Date: 28/02/2022

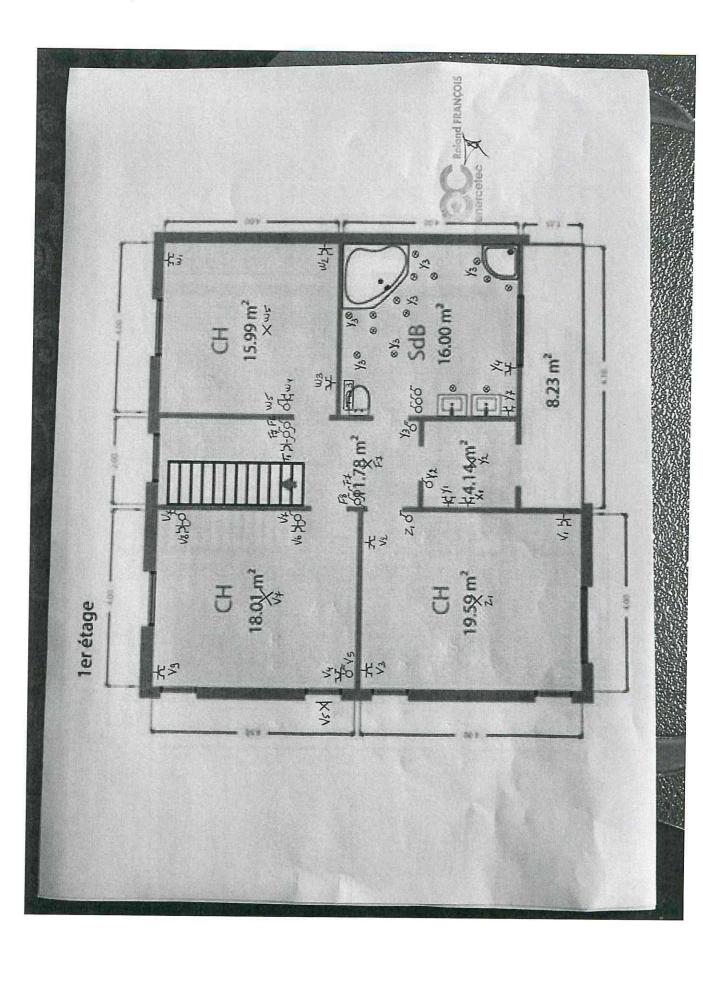
Visa:

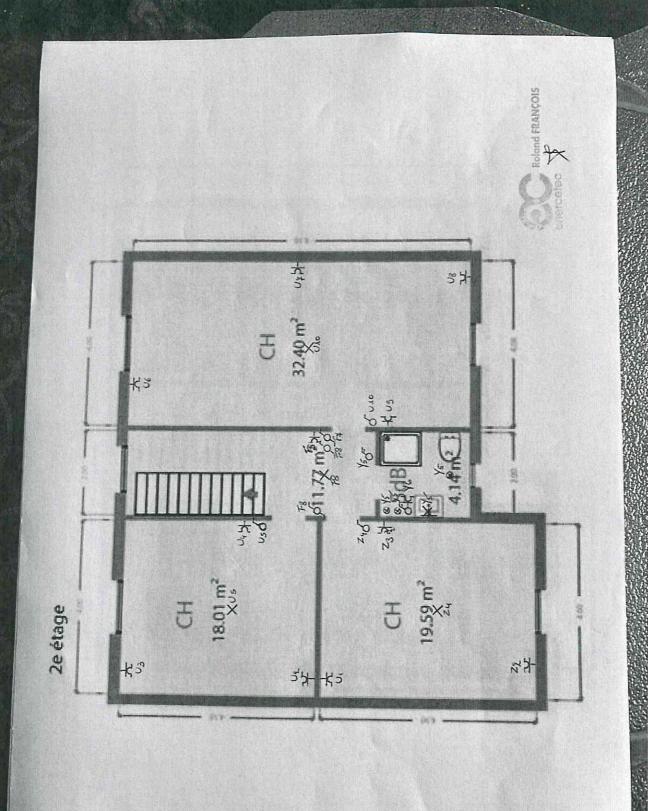
Roland François 0455/10.83.02

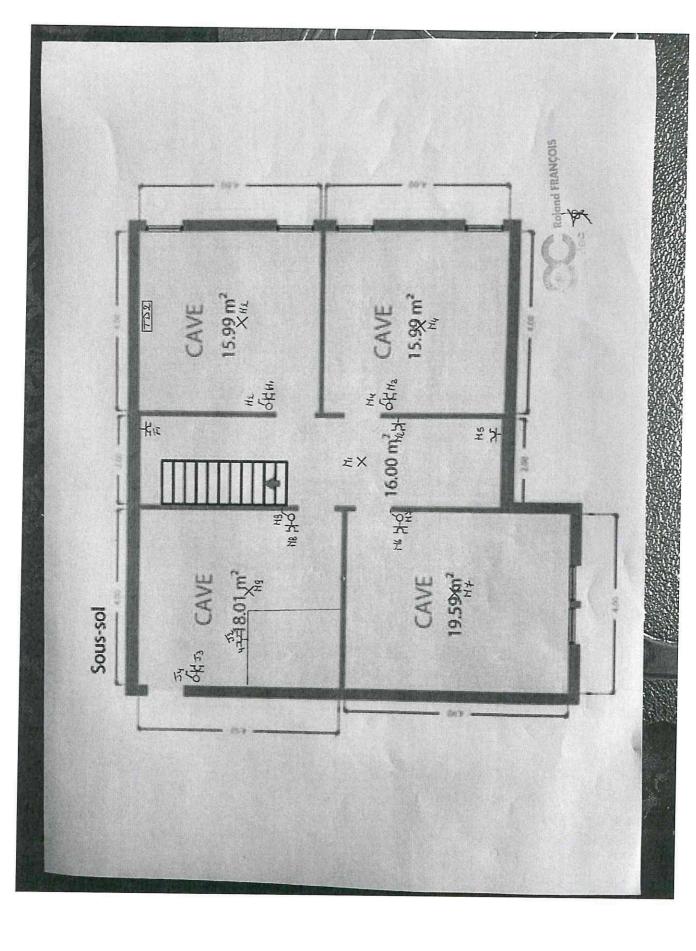












3 . 9